

Avenue Bourguiba - BP. 15799 Dakar-Fann
Tél. : (221) 869 11 90
Fax : (221) 869 11 93
Email : cmaoc@cmaoc.org

**Concertation ministérielle
Sur la filière coton en Afrique de l'Ouest et du Centre**

RAPPORT INTRODUCTIF

**Quel avenir pour le coton en
Afrique de l'Ouest et du Centre ?**

Dakar, le 10 juin 2002

SIGLES

AIC:	Association Interprofessionnelle du Coton
AOC:	Afrique de l'Ouest et du Centre
BOAD:	Banque Ouest Africaine de Développement
BM:	Banque Mondiale
CCIC:	Comité Consultatif International du Coton
CEDEAO:	Comité Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEMAC:	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CF:	Coopération Française
CFDT:	Compagnie Française pour le Développement des Fibres Textiles
CILSS :	Comité inter Etat de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CMA/AOC:	Conférence des Ministres de l'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest et du Centre
CMDT :	Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles
DAGRIS:	Développement des Agro-industries du Sud, ex- CFDT
ONG:	Organisation Non Gouvernementale
SONAPRA:	Société Nationale pour la Promotion Agricole
UEMOA:	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UE:	Union Européenne

Sommaire exécutif

Le coton joue en effet un rôle économique majeur dans les zones rurales des pays africains de l'Ouest et du Centre (AOC). Environ 2 millions d'agriculteurs produisent en moyenne plus de deux millions de tonnes de coton-graine, soit près de 830.000 tonnes de fibres au taux moyen de rendement à l'égrenage de 41,5%. Ce volume de coton fibre représente plus de 15% des échanges internationaux, pour un chiffre d'affaires entre 500 et 700 milliards F CFA.

Mais les évolutions récentes du contexte mondial, liées à la libéralisation des échanges, aux politiques de désengagement des Etats africains des secteurs productifs et commerciaux, aux politiques de subvention des grands pays producteurs, à la chute cyclique des cours de la fibre, etc., contraignent ces filières à des réajustements successifs.

C'est pour répondre à la recommandation centrale du symposium CMA/AOC, tenu à Ouagadougou en juin 2000, portant concertation régionale sur la réforme de la filière coton et l'intégration régionale que la présente réunion est organisée. Elle a pour but de faire le point sur les résultats récents des filières enregistrés dans les pays de l'AOC et les changements majeurs intervenus au plan politique et institutionnel. Elle devra surtout permettre de discuter des conditions d'approfondissement des réformes, en tenant compte des impératifs d'une compétitivité économique accrue, écologiquement durable, dans le cadre d'une intégration régionale ouverte au partenariat international.

1. Performances et menaces sur les filières coton AOC

Après une chute remarquable en 2000/2001, la production de coton AOC s'est sensiblement redressée et les résultats provisoires de la campagne 2001/2002 portent sur un niveau historique de 2,3 millions de tonnes de coton graine.

Le rendement agronomique, après s'être maintenu en dessous de 1000 kg/ha au cours des dernières campagnes, pourrait passer au-dessus de 1 tonne en 2001/2002.

Par contre le rendement à l'égrenage connaît un léger fléchissement, passant de 42,1% en 2000/01 à 41,7% en 2001/02.

Apparemment, l'extension des surfaces emblavées a été plus décisive que les efforts en matière d'intensification agricole. Les pays africains de la zone franc occupent 7% des superficies cultivées et seulement 4,3% de la production mondiale. Le taux d'égrenage du coton africain est relativement en deçà des moyennes internationales. Pour la campagne 1998/99, les rendements en Afrique étaient de 387 kg de Coton fibre /ha contre 423 kg/ha en Argentine, 541 kg/ha au Pakistan et 1382/kg/ha en Australie.

La position des pays AOC, en termes de part de marché, s'est améliorée au plan international où ils occupent actuellement la 3^{ème} place parmi les exportateurs de coton fibre. De 8,8% entre 92 et 94, puis 10% du commerce mondial en 1994/95, la part de marché de la région AOC représente aujourd'hui 15%.

Dans un autre ordre d'idées, les producteurs des pays comme la Grèce et l'Espagne ont bénéficié de l'Union Européenne d'une subvention en 2000/2001 leur permettant de fixer les prix à la production à environ 60cts/lb. Quant aux USA, pour l'année 2002, les subventions devront permettre d'allouer un prix au producteur de 72 cents/lb, alors que le cours du coton à la bourse de New York tourne autour de 35-40 cts/lb. En Chine, les subventions de coton se seraient élevées en 1999/2000 à 14 cents/lb.

La compétitivité potentielle du coton africain est ainsi attestée par un niveau de coût de revient qui varie entre 46 et 50 cents malgré des coûts de mise en marché (transit et transport liés aux marchés d'exportation en Europe et Asie). Ce coût est équivalent à la moyenne des cours actuels de la fibre sur le marché international.

Il demeure que la qualité du coton d'origine africaine est appréciée sur les marchés internationaux à cause notamment de son degré de propreté favorisée par la cueillette manuelle. En moyenne, le coton africain obtient des prix de vente relativement plus élevés que le coton provenant d'Asie ou d'Amérique Latine, grâce à une qualité appréciée.

Mais si les tendances actuelles de perturbation du marché international de la fibre persistent avec la politique agricole commune de l'Europe (PAC) et la *Farm Bill* américaine, la filière coton africaine serait simplement asphyxiée et pourrait à terme disparaître.

2. Synthèse sur l'orientation des réformes

De manière générale, les réformes ont porté sur la libéralisation de la fourniture des intrants, de l'égrenage, de la commercialisation, du transport ainsi que sur la privatisation de l'opérateur historique et sur la réorganisation des services d'appui à la filière.

Trois options d'évolution se dessinent: (i) la filière intégrée avec un monopole parapublic en faveur d'un seul opérateur, (ii) la filière réformée avec éclatement et libéralisation des fonctions de l'opérateur historique, sans régionalisation et (iii) la filière intégrée, libéralisée et régionalisée.

Ce sont les faiblesses du mode d'organisation de la filière intégrée qui ont conduit aux réformes actuelles (rigidité des prix, absence de transparence, problèmes de gestion, etc.). Les nouvelles formules d'organisation se caractérisent par une plus grande implication des opérateurs privés, mais posent des problèmes de coordination des activités qui ne sont pas encore résolus (financement et recouvrement du crédit intrants, fixation des prix et délai de paiement des livraisons de coton-graine, etc.). Dans tous les cas, il faudra compter avec la montée en puissance des OP, qui, en alliance avec d'autres organisations de la société civile africaine vont influencer sur le cours des réformes.

3. Principales conclusions et recommandations

Les recommandations ci-dessous s'inscrivent dans la dynamique des réformes des filières cotonnières africaines. Elles visent l'augmentation des revenus des producteurs, l'amélioration durable de la compétitivité des filières, dans un contexte de libre concurrence et dans le cadre de l'intégration régionale. A cet effet, il est recommandé de :

(1) Promouvoir la production et la productivité du coton en préservant l'équilibre écologique

- Améliorer le système de transmission aux producteurs du niveau de prix mondial grâce à :
 - la mise en place d'un système de fixation des prix au producteur sur une base contractuelle et concurrentielle,
 - l'introduction dans la gestion des contrats commerciaux locaux portant sur le coton graine d'instruments de couverture des risques,
 - l'indexation du prix au producteur sur les cours mondiaux,
 - la commercialisation de la fibre au meilleur prix sur la base d'un système de vente concurrentiel, y compris sur le marché intérieur.

- Créer les conditions d'amélioration des rendements agricoles grâce à :
 - un libre accès des producteurs aux intrants agricoles,
 - la constitution de centrales d'approvisionnement en intrants agricoles,
 - le contrôle public de la qualité des intrants distribués,
 - des facilités d'accès aux ressources technologiques de pointe comme les OGM,
 - paiement à bonne date des producteurs,
 - une amélioration de l'accès au crédit via l'institution d'avances sur récoltes,
 - une meilleure vulgarisation des techniques agricoles.

(2) Mettre en œuvre des projets régionaux à caractère intégrateur

- Renforcer les capacités techniques et technologiques des acteurs grâce à :
 - création d'un Centre d'Excellence technologique pour la formation et l'innovation dans le domaine du coton et du textile et pour le développement de l'information technique, technologique et commercial (outil d'aide à la décision des acteurs de la filière);
 - L'appui au renforcement des capacités des organisations de producteurs,
 - la constitution d'organisations interprofessionnelles en charge de la gestion de mécanismes de régulation au sein de la filière,
 - l'organisation du financement de la modernisation des équipements.
- Promouvoir à terme un label coton africain grâce à :
 - l'établissement de normes communes de certification,
 - la mise en place d'un mécanisme de contrôle et de certification de la qualité,
 - l'adoption d'une approche qualité totale allant du champ au client.
- Mettre en place les conditions d'un marché régional de coton grâce à:
 - la libre circulation du coton graine, et des prestations de services, notamment en matière d'égrenage et de transport dans la région AOC,
 - un système intégré de contrôle, d'arbitrage et d'assurance qualité,
 - une valorisation industrielle locale plus poussée du coton par la transformation textile, oléagineuse, pharmaceutique et en fabrication d'aliments de bétail,
 - l'appui aux projets régionaux de partenariat et d'alliance en investissement industriel textile ou dans des activités connexes au coton,
 - promotion de projets intégrateurs dans le domaine des infrastructures liées au développement du coton,

(3) Engager des actions concertées pour préserver l'avenir des filières coton sur le marché mondial de la fibre

- Défendre les intérêts des filières coton africain face aux manquements aux règles de la libre concurrence par certains pays, notamment les USA, l'Europe, la Chine, l'Australie, etc. qui accordent d'énormes subventions à leur agriculteurs, provoquant de la sorte une chute des cours mondiaux de la fibre,
- Conduire un plaidoyer à l'échelle internationale sur l'impact des politiques de subvention agricole sur les pays africains de l'AOC et leurs populations,
- Appuyer et amplifier l'appel lancé par les producteurs de la région AOC en vue d'obtenir l'arrêt des subventions agricoles,
- Initier des actions pour obtenir des instances de l'OMC le respect immédiat par les pays concernés de leurs engagements internationaux,
- Approfondir et élargir la concertation et les échanges d'expériences entre pays AOC en vue de mieux harmoniser les politiques de réforme des filières coton et les actions pour leur défense au niveau des instances internationales chargées de la libre concurrence.

Dans le but de mener efficacement ces actions, la CMA/AOC pourrait servir de plate-forme technique pour appuyer la mise en œuvre des actions arrêtées, en collaboration avec les différentes organisations sous-régionales (UEMOA, CEDEAO, CEMAC..) et continentale (le NEPAD), les organisations des producteurs, de la société civile et les autres partenaires internationaux.

TABLE DES MATIERES

Sommaire exécutif	I-III
INTRODUCTION	6
1. PERFORMANCES ET CONTRAINTES DES FILIERES COTON EN AOC.....	7
1.1. Résultats récents	7
1.1.1. Production et productivité	7
1.1.2. Valorisation locale du coton	7
1.1.3. Une position concurrentielle favorable	8
1.2. Contraintes et menaces sur la filière coton africaine.....	9
1.2.1. Déficiences du marché mondial de la fibre	9
1.2.2. Substituts à la fibre de coton.....	9
1.2.3. Avancées technologiques et compétitivité	10
1.2.4. Contraintes techniques	10
1.2.5. Risque environnemental	10
2. LES MUTATIONS INSTITUTIONNELLES EN COURS	12
2.1. Les modèles d'organisation des filières	12
2.1.1. <u>Le modèle intégré de type Malien</u>	12
2.1.2. <u>Le modèle intermédiaire de type Béninois</u>	12
2.1.3. <u>Le modèle de type Ghanéen</u>	13
2.2 Les mécanismes de gestion des filières dans le nouveau contexte	13
2.2.1. <u>Les organisations de producteurs</u>	13
2.2.2. <u>Fixation du prix au producteur et système de stabilisation</u>	14
2.3. Synthèse sur l'orientation des réformes	14
2.4. Echanges régionaux et coopération internationale	15
3. PERSPECTIVES	16
3.1. Amélioration de la compétitivité	16
3.1.1. <u>Accroître les gains de productivité</u>	16
3.1.2. <u>Réduire davantage les coûts de revient de la fibre</u>	16
3.1.3. <u>Promouvoir à terme un label coton africain</u>	17
3.2. Assurer la durabilité de la filière	17
3.2.1. <u>Assurer aux producteurs une juste rémunération</u>	17
3.2.2. <u>Maximiser la valeur ajoutée locale du coton</u>	18
3.2.3. <u>Protéger et préserver l'environnement</u>	18
3.2.4. <u>Organiser efficacement les filières coton</u>	18
3.3. Promouvoir la coopération régionale	19
3.3.1. <u>Marché régional de coton graine</u>	19
3.3.2. <u>Valorisation régionale du coton</u>	19
3.3.3. <u>Mettre en œuvre des projets communs</u>	20
<i>(i) Un système régional d'information et de recherche & développement</i>	20
<i>(ii) Un système d'approvisionnement commun et une logistique partagée</i>	20
<i>(iii) Une capacité d'égrenage régionalisée</i>	20
<i>(iv) Des actions concertées sur le marché mondial</i>	20
RECOMMANDATIONS.....	22
ANNEXES.....	24
Annexe 1:.....	24
Annexe 2.....	26
Réformes et évolution institutionnelle par pays	28

INTRODUCTION

Un débat sur l'avenir des filières cotonnières a fait jour au cours de ces dernières années. Un dialogue a été engagé entre la Banque Mondiale et la Coopération française dès 1998¹. Aujourd'hui un véritable débat est animé par les acteurs africains eux-mêmes. Les différentes réunions sur ce thème, sous l'égide des organisations régionales, le CILSS (1999), la CMA-AOC (2000), la BOAD et l'UEMOA (2002), et les réflexions initiées par les organisations de la société civile, dont celles des producteurs (Dakar, janvier 2002), procèdent d'une volonté partagée de promouvoir les réformes des filières coton en Afrique de l'Ouest et du Centre.

Cette appropriation de la réflexion, par les africains, traduit l'enjeu économique et social que représente le coton pour les pays producteurs de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (AOC). La Conférence des Ministres de l'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (CMA/AOC) est devenue le principal catalyseur de cette concertation.

Le coton joue en effet un rôle économique majeur dans les zones rurales des pays africains de l'Ouest et du Centre (AOC). Environ 2 millions d'agriculteurs produisent en moyenne plus de deux millions de tonnes de coton-graine, soit près de 830.000 tonnes de fibres au taux moyen de rendement à l'égrenage de 41,5%. Ce volume de coton fibre représente plus de 15% des échanges internationaux, pour un chiffre d'affaires entre 500 et 700 milliards F CFA.

En plus de l'effet d'entraînement sur le secteur rural, comme principale production agricole dans nombre de ces pays, le coton permet de réaliser jusqu'à 50% des recettes d'exportation de pays comme le Burkina Faso ou le Mali, et plus de 80% pour le Bénin.

Mais les évolutions récentes du contexte mondial, liées à la libéralisation des échanges, aux politiques de désengagement des Etats africains des secteurs productifs et commerciaux, à la chute cyclique des cours de la fibre, contraignent ces filières à des réajustements successifs.

Le coton africain ne bénéficie pas de marché domestique ou régional. Cette situation l'expose davantage aux fluctuations des cours mondiaux de la fibre et du taux de change du dollar². Ces variations sont aggravées par les politiques interventionnistes des grands pays producteurs comme les USA, l'Europe et la Chine qui perturbent les règles de libre concurrence définies par l'OMC. Cette nouvelle situation menace la survie des filières coton de l'AOC. A cette situation du marché, s'ajoutent d'autres contraintes naturelles liées aux accidents climatiques et parasitaires.

Les pays AOC ont-ils les moyens et la capacité de faire face à ces défis en consolidant durablement la compétitivité du coton africain sur le marché mondial en vue d'accroître les revenus des populations et d'améliorer leurs capacités d'investissement ?

Pour répondre à cette recommandation centrale du symposium CMA/AOC, tenu à Ouagadougou en juin 2000, portant concertation régionale sur la réforme de la filière coton et l'intégration régionale, le présent rapport fait le point sur les performances et contraintes des filières coton des pays de l'AOC et les mutations intervenues au plan institutionnel. Il présente enfin des pistes en vue d'approfondir et d'amplifier les réformes en tenant compte des impératifs d'une compétitivité économique accrue, écologiquement durable, dans le cadre d'une intégration régionale ouverte au partenariat international.

¹ Rencontres de Washington (mars 1998) et de Dakar (juin 98).

² Le rapport entre le Cfa/Euro étant constant, les variations de taux de change concernent le dollar et l'euro.

1. PERFORMANCES ET CONTRAINTES DES FILIERES COTON EN AOC

La culture du coton est un véritable facteur de développement dans la plupart des pays AOC. Elle apporte des revenus substantiels en milieu rural et génère beaucoup d'emplois ; elle introduit de nouvelles technologies et développe des activités industrielles et commerciales. Elle peut être un levier de l'intégration régionale.

1.1. Résultats récents

1.1.1. Production et productivité

De 1,6 million de tonnes de coton graine en 1994/95, la production est passée à 2,2 millions tonnes en 97/98. Après une chute remarquable en 2000/2001, la production semble reprendre et les résultats provisoires de la campagne 2001/2002 portent sur un niveau historique de 2,3 millions de tonnes de coton graine (Cf. Annexe 1).

Le rendement agronomique, après s'être maintenu en dessous de 1000 kg/ha au cours des dernières années pourrait passer au-dessus d'une tonne en 2001/2002. Quant au rendement égrenage, il a plutôt stagné autour de 41% avec une légère remontée à partir de 99/00 pour se situer à 42,2%. Une baisse est notée en 2001/2002 (41,7%).

Malgré une évolution accidentée, le coton africain affiche depuis la dévaluation du F CFA, une tendance à la hausse du niveau de production parallèlement à une expansion des superficies. Apparemment, l'extension des surfaces emblavées a été plus décisive que les efforts en matière d'intensification agricole. Les pays africains de la zone franc occupent 7% des superficies coton et seulement 4,3% de la production mondiale.

Récapitulatif des résultats cumulés en AOC zone franc

Rubriques	95/96	96/97	97/98	98/99	99/00	00/01	01/02 (provisoires)
Surface	1 531 000	1 908 200	2 245 000	2 252 450	2 078 700	1 712 000	2 239 950
Coton-graine	1 639 888	1 937 282	2 254 915	2 093 159	2 020 094	1 667 203	2 373 588
Fibre	681 600	807 855	937 284	873 678	852 767	701 091	990 924
Rendement cg	1 071	1 015	1 004	929	972	974	1 060
Rendement fib	41,6%	41,7%	41,6%	41,7%	42,2%	42,1%	41,7%

Source: Dagrís (ex CFDT), Mai 2002

1.1.2. Valorisation locale du coton

La valorisation du coton sur le marché local est faible. Elle est estimée en moyenne à 5%. L'essentiel de la production est exporté.

L'égrenage permet de réaliser une valeur ajoutée locale mais la surcapacité installée par rapport au niveau de la production actuelle contribue à renchérir le coût de revient unitaire de la fibre. Pour la seule zone UEMOA, la capacité installée est supérieure à 2 millions de tonnes de coton graine alors que le niveau de production ne dépasse pas 2 millions de tonnes en moyenne sur les trois dernières campagnes. Cependant, cette surcapacité globale peut cacher d'importantes disparités au niveau régional.

Les sous-produits du coton, exploités au niveau local, permettent de produire de l'huile, notamment au Burkina, en Côte d'Ivoire, au Mali et au Cameroun. Enfin l'aliment de bétail est également produit dans certains pays. Dans d'autres pays, la graine était exportée à

l'état brut vers les pays du nord. Des efforts encore timides de valorisation sous forme d'aliment de bétail sont en cours.

L'industrie textile, apparue avec la culture du coton en Afrique, est en crise depuis le milieu des années 80. La capacité d'absorption de la production de fibre est très faible, ce qui explique le niveau élevé du taux d'exportation de la fibre (95%). La faible intégration régionale des professionnels du secteur est un des obstacles à la relance d'une industrie en déclin depuis plusieurs années. De plus, ces industries veulent reposer leur compétitivité sur un prix d'achat de la fibre subventionné.

Les autres possibilités de transformation industrielle du coton ne sont pas encore suffisamment exploitées³.

1.1.3. Une position concurrentielle favorable

L'accroissement de la production de fibre a permis aux principaux pays producteurs de coton de la zone AOC (Mali, Bénin, Burkina Faso, Tchad, Côte d'Ivoire, Togo, Cameroun) de renforcer leur position sur le marché mondial de la fibre de coton. De 8,8% entre 92 et 94, puis 10% du commerce mondial en 1994/95, la part de marché de la région AOC représente actuellement 15%. Elle occupe la 3^{ème} place des pays exportateurs, derrière les Etats Unis et l'Ouzbékistan, pour 5% de la production mondiale.

Les pays de l'AOC n'ont cessé d'accroître leur position sur le marché international de la fibre. Avec 95% des exportations et sans soutien financier de leurs Etats, les producteurs d'Afrique francophone se maintiennent dans le marché grâce à des prix de revient qui se situent pour la plupart d'entre eux, aux environs de 50Ct/lb, pour un prix Fob à l'exportation d'environ 800 F CFA/kg et sur la base d'un prix au producteur à 180 F/kg, alors que la plupart des Etats cotonniers accordent à leurs producteurs, sous des habillages divers, de substantielles garanties de revenus.

Les producteurs des pays comme la Grèce et l'Espagne ont bénéficié de l'Union Européenne d'une subvention en 2000/2001 leur permettant de fixer les prix à la production à environ 60cts/lb. Quant aux USA, pour l'année 2002, les subventions devront permettre d'allouer un prix au producteur de 72 cents/lb, alors que le cours du coton à la bourse de New York tourne autour de 35-40 cts/lb. En Chine, les subventions de coton se seraient élevées en 1999/2000 à 14 cents/lb.

³ Selon une étude DAGRIS, tout est bon dans le coton :100 kg de coton-graine permettent d'obtenir, outre les déchets,: 30 à 40 kg de fibres destinée principalement à l'industrie textile (filature, habillement, ameublement), 57 à 66 kg de graines qui donnent :6 à 7 kg de linter comme composante de la ouate hydrophile, du vernis, de l'alcool, des films photographiques, des explosifs, 13 à 15 kg de coques: dont on tire du sucre, des aliments pour le bétail, de l'engrais, du combustible. Elle permet également de fabriquer du papier buvard, 36 à 42 kg de d'amandes, qui permettent de produire: 27 à 31 kg de farine qui entrent dans la composition d'additifs pour jus de fruits, d'aliments de sevrage, de mélanges pour viandes hachées et saucisses, de steak végétal, de bouillon cubes, de sauces et potages traditionnels africains, de pain, de biscuits, de pâtisseries, de confiseries, d'aliments de survie, de tablette hyperprotéinées pour spationautes, 9 à 11 kg d'huile destinée essentiellement à être utilisée comme huile de table ou comme huile de friture. Elle entre également dans la composition d'huile de conserve, de margarine, de lessive, de savon, de cosmétiques, d'isolants (linoleum), de lécithine (conserves), de glycérine (explosifs).

La compétitivité potentielle du coton africain est ainsi attestée par un niveau de coût de revient qui varie entre 46 et 50 cents malgré des coûts de mise en marché (transit et transport liés aux marchés d'exportation en Europe et Asie). Ce coût est équivalent à la moyenne des cours actuels de la fibre sur le marché international.

De surcroît, la qualité du coton d'origine africaine est appréciée sur les marchés internationaux à cause notamment de son degré de propreté favorisée par la cueillette manuelle. En moyenne, le coton africain obtient des prix de vente relativement plus élevés que le coton provenant d'Asie ou d'Amérique Latine, grâce à une qualité appréciée.

Mais si les tendances actuelles de perturbation du marché international de la fibre persistent avec la politique agricole commune de l'Europe (PAC) et la *Farm Bill* américaine, la filière coton africaine serait simplement asphyxiée et pourrait à terme disparaître.

1.2. Contraintes et menaces sur la filière coton africaine

1.2.1. Déficiences du marché mondial de la fibre

Le marché mondial du coton est marqué par de fortes fluctuations des prix de la fibre et des variations des taux de change de la monnaie de référence, en l'occurrence le dollar. Ces paramètres ont un impact considérable sur les performances financières des sociétés cotonnières. Après une remontée en 2000, les cours ont accusé une baisse jusqu'à 20 cents /livre en septembre 2001, niveau historiquement le plus bas depuis 20 ans. En 2002, les prix fluctuent entre 30 et 40 C/l contre une moyenne de 59 cents en 2000.

En 2000/2001, cette sensibilité a mis les sociétés cotonnières du Mali et du Burkina au bord de la cessation de paiement avec respectivement des déficits de 56 milliards et 40 milliards de F CFA.

Cette évolution erratique des cours est certes influencée par les déterminants de base liés au rapport entre la production, la consommation et le niveau des stocks. Mais, la politique de subvention des grands pays cotonniers du monde induit d'autres perturbations qui faussent les règles d'ajustement naturel de l'offre et de la demande sur le marché de la fibre. Le Comité consultatif du coton (CCIC) estime que la production américaine serait inférieure d'un quart si le programme cotonnier national n'existait pas. Il en serait de même en Chine et en Europe.

L'accroissement des superficies ensemencées et de la production mondiale résulte donc de politiques de subvention accordées aux producteurs des pays de l'OCDE et de la Chine par leur gouvernement. Ainsi, la production mondiale de 2001/2002 est estimée à 21 millions de tonnes de fibre contre 19,1 millions de tonnes la campagne précédente. Cette offre excédentaire pousse les prix mondiaux à la baisse.

En raison de ces politiques, les efforts de compétitivité fournis par les pays africains sont contrariés et les risques supportés par les agriculteurs de ces pays sont fortement amplifiés et rendent aléatoire le devenir de la filière coton en AOC.

1.2.2. Substituts à la fibre de coton

Cette évolution défavorable des cours pourrait être accentuée par l'existence de substituts à la fibre de coton. La concurrence traditionnelle entre les fibres artificielles aux qualités nouvelles, d'origine chimique (viscose) et synthétique (polyester, polyamide, acrylique) et

la fibre de coton a été très sévère avec la baisse des prix du pétrole. Mais, les nouvelles préférences des gros consommateurs surtout des pays du Nord pour les fibres naturelles semblent ralentir la menace des fibres synthétiques : la part du coton dans le total des fibres aussi bien naturelles que synthétiques s'est stabilisée à 45% à partir de 1995 (contre 50% en 1985).

1.2.3. Avancées technologiques et compétitivité

Le développement des semences transgéniques (organisme génétiquement modifié, OGM) fait courir de nouveaux risques à la compétitivité du coton africain. Le coton transgénique est passé de 0,6% des superficies coton en 1996 à 10% en 2000 à l'échelle mondiale. Les caractéristiques technologiques exceptionnelles et la résistance aux attaques parasitaires qu'il présente, en font un produit attractif.

Le Comité consultatif du coton prévoit que 50% des surfaces seront emblavées en OGM d'ici 2010. Si l'Afrique anglophone (Zimbabwe, Afrique du Sud) a introduit le coton transgénique, il n'en est pas encore de même des pays de l'AOC. En Chine, grâce à l'adoption de variétés transgéniques, la production s'est accrue de 300.000 tonnes entre 99/00 et 2000/01. L'introduction de cette technologie pourrait modifier rapidement les paramètres de compétitivité du coton et conduire à une nouvelle forme de dépendance du coton africain aux puissants groupes semenciers internationaux. Enfin, la culture du coton biologique (coton bio), recherché par des consommateurs des pays de l'OCDE, notamment les USA et l'Australie, suscite de plus en plus d'intérêt. Des essais de coton bio sont menés à petite échelle dans plusieurs pays africains (Mali, Burkina, Sénégal et surtout au Bénin). Le niveau de rendement atteint 600 kg/ha. La réalisation de la culture bio dans des conditions bien contrôlées pourrait s'avérer rentable et ouvrir des niches intéressantes pour certains producteurs africains.

1.2.4. Contraintes techniques

Dans les pays africains concernés, la culture du coton est pluviale. Elle est en conséquence soumise aux aléas climatiques. D'une année à l'autre, le régime pluviométrique détermine largement le niveau de productivité agricole et devient un facteur de risque important auquel s'ajoute le risque parasitaire. Cet environnement agro-climatique rude contraint souvent les paysans à des stratégies qui consistent à minimiser le coût des intrants agricoles par une application imparfaite des recommandations techniques.

Au cours des 30 premières années (1960 à 90) des indépendances en Afrique francophone, les rendements ont connu une progression continue jusqu'à atteindre une moyenne de 1200 kg/ha. Par contre, au cours de la dernière décennie, les rendements ont baissé d'environ 10% jusqu'à la campagne 99/2000.

1.2.5. Risque environnemental

De nombreuses voix s'élèvent pour s'inquiéter des effets dangereux sur l'environnement des fortes doses d'engrais et d'insecticide appliquées au coton. L'externalité négative associée à une fertilisation minérale ne semble pas être une grosse menace en Afrique. En revanche, l'emploi intempestif de produits chimiques toxiques contre les ravageurs et les plantes adventices du coton font prendre des risques non seulement aux producteurs mais aussi génèrent des formes de résistance aux pesticides.

La dégradation de l'environnement a un impact immédiat sur les rendements mais aussi à terme elle remet en cause la production ouest africaine de coton. Les pratiques extensives, couplées à une intense consommation d'intrants chimiques dans certaines

zones où la culture du coton est particulièrement vorace en pesticides, menacent la durabilité de la filière. L'évaluation des filières coton en Afrique doit donc prendre en compte les risques liés à l'équilibre écologique.

2. LES MUTATIONS INSTITUTIONNELLES EN COURS

Les performances techniques et financières des filières cotonnières sont étroitement liées au mode d'organisation qui concourt à optimiser l'ensemble des ressources. En Afrique de l'Ouest et du Centre, le modèle de base pour l'organisation des filières coton est celui dit de filière intégrée. Dans ce modèle, les principales fonctions critiques de production, de fourniture d'intrants, de transport, d'égrenage, de commercialisation, etc. sont réalisées au sein d'une société publique ou parapublique bénéficiant d'un monopole pour ces activités. L'orientation des réformes consiste à passer progressivement à un nouveau modèle d'organisation où les fonctions précitées sont, en tout ou partie, libéralisées.

L'organisation des filières cotonnières, de même que le contexte social, politique et institutionnel varient grandement d'un pays à l'autre en AOC, de sorte qu'aucun modèle simple et général de réforme n'est applicable à tous les cas. Dans certains pays, les réformes entreprises depuis le début des années 90 ont conduit à un découpage vertical et non horizontal de la filière nationale. Dans d'autres, il est maintenu un organisme principal de la filière coton, permettant de réunir certaines fonctions, facilitant les liaisons et les cohérences, et en particulier, la continuité des flux physiques et financiers.

2.1. Les modèles d'organisation des filières

2.1.1 Le modèle intégré de type Malien

C'est un modèle de filière très intégrée. La société cotonnière réunit sous son autorité toutes les fonctions, de la production jusqu'à la commercialisation. En effet, la CMDT a en charge le développement intégré de la filière coton et l'exécution d'activités de développement rural relevant de la mission de service public de l'Etat que le gouvernement lui confie et pour laquelle elle reçoit une dotation du budget de l'Etat. Ces missions comprennent les fonctions fondamentales suivantes: (i). une fonction industrielle et commerciale (vulgarisation agricole, crédit intrants, achat, collecte et égrenage du coton-graine, commercialisation de la fibre et de la graine, etc.); et (ii). une fonction de développement des activités liées aux systèmes de production cotonniers lesquels sont considérés dans leur globalité (l'appui ne se fait pas seulement sur la culture cotonnière). Le Cameroun, la Centrafrique, le Burkina Faso, le Tchad et le Sénégal, à quelques nuances près, ont actuellement des organisations proches de celle du Mali.

A l'actif des filières intégrées, il faut également inscrire de nombreuses réalisations relevant de mission de service public. Le coton a eu un effet d'entraînement à la fois économique et sociale dans les zones de culture, voire sur l'ensemble du territoire. Mais ce modèle introduit des facteurs de rigidité notamment dans la formation du prix unique d'achat du coton graine et du prix des intrants. Il en est de même des plans d'emblavure qui sont déterminés en général sans égard aux signaux du marché et souvent sur des bases politiques. En effet, pendant longtemps, l'approche productiviste a mis l'accent sur le record de production comme principal critère de performance des sociétés cotonnières des pays francophones de l'AOC.

2.1.2. Le modèle intermédiaire de type Béninois

C'est un modèle dans lequel les fonctions fondamentales ne sont plus assurées exclusivement par un monopole public ou parapublic. Dans ce modèle, le transport, la vulgarisation agricole, la fourniture d'intrants aux producteurs, la commercialisation primaire, l'égrenage, l'exportation, la récupération du crédit intrants sont réalisés concurremment par des unités publiques et privées.

Dans le modèle intermédiaire de type béninois, l'importation et de la distribution des intrants coton sont réalisées par les opérateurs privés. L'encadrement et la vulgarisation des techniques de production sont du ressort d'une administration publique (CARDER) et des privés. L'égrenage de coton et l'exportation de coton fibre sont assurés aussi bien par la société publique (SONAPRA, 10 usines) que par les privés (8 usines). La commercialisation primaire du coton graine est assurée par les organisations de producteurs encadrées par un nouveau mécanisme de sécurisation de récupération du crédit intrants, la Centrale de sécurisation des paiements et du recouvrement (CSPR).

La répartition du coton graine entre les égreneurs et les fonctions liées à la commercialisation primaire ont été réorganisées sous la houlette de l'Association interprofessionnelle du coton (AIC), formée par les familles professionnelles des distributeurs d'intrants coton (GPDIA), les producteurs (FUPRO) et les égreneurs (APEB). Afin d'assumer les fonctions complexes de commercialisation, ces trois familles ont mis en place un Groupement d'intérêt économique (GIE) dénommé. La CSPR est une structure privée. Au titre du nouveau mécanisme CSPR, les égreneurs s'engagent à acquérir la totalité du coton graine produit au cours d'une campagne donnée; les producteurs s'engagent, pour leur part, à vendre la totalité de leur production via la CSPR, aux seuls égreneurs qui remplissent les conditions de la CSPR. Pivot du système, la CSPR achète le coton pour le compte des égreneurs et, à l'occasion du paiement du prix aux producteurs, prélève la part correspondant au remboursement du crédit intrants. Ces prélèvements sont directement reversés au chef de file des banques qui ont financé les intrants coton.

Ainsi, dans ce modèle, l'opérateur historique, la SONAPRA, demeure public. Sa privatisation est à l'étude. Le Togo, à l'origine proche du modèle malien, s'oriente peu à peu vers le système du Bénin.

2.1.3 Le modèle de type Ghanéen

Le modèle ghanéen est un modèle d'intégration verticale régionale. La filière est entièrement privatisée. Trois sociétés assure, chacune dans sa zone, l'ensemble des fonctions intégrées qui concourent à la production, à l'égrenage et à la commercialisation et à la gestion du crédit intrants. La Côte d'Ivoire s'oriente vers le modèle de type ghanéen. En effet, la privatisation partielle de la Compagnie Ivoirienne des Fibres Textiles (CIDT) a également abouti au découpage vertical régional de la filière. Un des principaux problèmes de ce modèle est l'infidélisation des producteurs vis-à-vis des égreneurs. Cela conduit à l'accumulation d'arriérés de paiement du crédit agricole qui risquent à la longue de compromettre le financement de la filière.

2.2 Les mécanismes de gestion des filières dans le nouveau contexte

2.2.1. Les organisations de producteurs

Les producteurs sont organisés en associations ou groupements villageois. Ces organisations de producteurs (OP) sont chargés du groupage de la récolte, de la distribution des intrants et du paiement des producteurs. Pendant longtemps, les OP ont joué un rôle d'auxiliaire au profit des sociétés cotonnières. Sous la contrainte de cours mondiaux déprimés celles-ci ont progressivement rétrocédé aux OP certaines de leurs activités marginales et coûteuses.

Le fonctionnement concret des nouveaux modèles d'organisation des filières cotonnières n'a pas encore réglé les problèmes de paiement à bonne date du coton-graine acheté, de règlement des prestations de ces OP au titre de la commercialisation et de la mise en place des intrants, ainsi que les problèmes d'accès au crédit autre que le crédit intrants.

2.2.2. Fixation du prix au producteur et système de stabilisation

L'instauration d'un prix d'achat qui reflète le niveau du cours mondial, inauguré au début des années 90 dans les sociétés cotonnières AOC après une longue période de prix administré, est en passe d'être remise en cause.

En effet, l'on assiste à un retour au système de prix d'achat administrée (Sénégal, Mali), décroché des cours mondiaux dans le but d'assurer l'accroissement de la production. Il en résulte bien évidemment d'importants déficits financiers accusés par les sociétés cotonnières.

Les instruments de stabilisation (prix de soutien et existence de fonds de garantie) ne se sont pas révélés d'une grande efficacité. Dans certains cas, le prix garanti n'a pas été respecté dans d'autres, les fonds de stabilisation ont été ponctionnés pour satisfaire d'autres besoins, laissant les producteurs dans la tourmente.

Soit parce que les interventions politiques ont épuisé les ressources réalisées en période florissante soit parce que l'ampleur de l'effondrement des cours, en l'absence d'ajustement des plans de campagne, a fini par assécher complètement les réserves.

Selon certains analystes, ce modèle de gestion pénalise les producteurs qui auraient pu recevoir une plus grande part du cours mondial : « de 1994 à 1997, le ratio moyen des prix intérieurs par rapport aux cours mondiaux du coton n'a guère dépassé 37% en AOC alors qu'il était de 79% au Zimbabwe et de 93% en Inde. Ainsi, les producteurs ne bénéficient pas directement des prix mondiaux.

Cette comparaison sur le mode de transmission des prix mondiaux aux producteurs peut être risquée. Il faut néanmoins admettre que la gestion financière des sociétés cotonnières parapubliques souffre en général de transparence. La réalité des coûts de revient de la fibre, des cours mondiaux, du taux de change et des états financiers a été souvent opacifié.

Les débats sur le prix d'achat au producteur demeurent vivaces dans la plupart des pays AOC. Dans certains pays, les prix fixés au début des semis ont dû être modifiés lors de la commercialisation. Les mécanismes de fixation des prix ne sont toujours pas satisfaisants. Dans le même temps, les mécanismes de stabilisation en place ne parviennent plus à remplir leurs rôles.

2.3. Synthèse sur l'orientation des réformes

De manière générale, les réformes ont porté sur la libéralisation de la fourniture des intrants, de l'égrenage, de la commercialisation, du transport ainsi que sur la privatisation de l'opérateur historique et sur la réorganisation des services d'appui à la filière.

Trois options d'évolution se dessinent: (i) la filière intégrée avec un monopole parapublic en faveur d'un seul opérateur, (ii) la filière réformée avec éclatement et libéralisation des fonctions de l'opérateur historique, sans régionalisation et (iii) la filière intégrée, libéralisée et régionalisée.

Ce sont les faiblesses du mode d'organisation de la filière intégrée qui ont conduit aux réformes actuelles (rigidité des prix, absence de transparence, problèmes de gestion, etc.). Les nouvelles formules d'organisation se caractérisent par une plus grande implication des opérateurs privés, mais posent des problèmes de coordination des activités qui ne sont pas encore résolus (financement et recouvrement du crédit intrants,

fixation des prix et délai de paiement des livraisons de coton-graine, etc.). Dans tous les cas, il faudra compter avec la montée en puissance des OP, qui, en alliance avec d'autres organisations de la société civile africaine vont influencer sur le cours des réformes.

2.4. Echanges régionaux et coopération internationale

La structure actuelle des filières cotonnières est caractérisée par une compartimentalisation de la production et des échanges en espaces nationaux. Cette situation ne permet pas la rationalisation des investissements au plan régional. La conséquence qui en découle est la généralisation des surcapacités industrielles.

Des efforts de coopération technique (lutte anti-parasitisme, semences, prestations de service entre pays, Sénégal / Guinée, par exemple) et plus récemment de concertation sur les réformes institutionnelles en cours, ont été observés avec les actions de la CMA/AOC, de l'UEMOA et du BOAD. Ces initiatives sont encore très limitées et ne permettent pas encore de matérialiser un véritable espace économique du coton des pays AOC.

Pourtant la plupart des pays producteurs appartiennent à la fois à la CMA/AOC, à la CEDEAO, à l'UEMOA et à la CEMAC qui sont des cadres de construction du marché régional des produits agricoles et d'harmonisation des tarifs, et du droit commercial (OHADA), de libre circulation des personnes et des biens. Ainsi, il existe des bases de construction d'un marché régional des produits agricole en AOC.

S'agissant de la coopération internationale, la CFDT devenue DAGRIS, a joué un rôle historique décisif pour la promotion du coton africain. D'autres acteurs, comme les institutions de Breton Woods, des ONG internationales (OXFAM, IFDC, etc.) et des investisseurs (Rheinhardt, Louis Dreyfus, l'Aiglon, AGA Khan, etc.) apportent d'autres sensibilités sur l'organisation et le développement des filières coton africaines.

Les conditions de concertation offertes dans le cadre de la CMA/AOC pour favoriser une concurrence plus ouverte et de nouvelles perspectives de développement des filières coton africaines remontent à 1990 et se poursuivent conformément au mandat de la Conférence des Ministres de l'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest et du Centre:

- Développement d'un marché régional des produits agricoles;
- Amélioration de la compétitivité à l'exportation;
- Renforcement des capacités en matière d'analyse, de formulation et de suivi des politiques agricoles.

3. PERSPECTIVES

La campagne 2001/2002 affiche une évolution positive des indicateurs techniques des filières coton de l'AOC avec un accroissement de 41% de la production de coton graine⁴ par rapport à la campagne 2000/2001. L'extrême volatilité des cours mondiaux, accentuée par les politiques de « dumping » des grands pays producteurs de coton d'Europe, d'Amérique et d'Asie, rend cependant précaires les performances observées, ce qui rend nécessaires (i) l'amélioration de la compétitivité des filières, (ii) la poursuite des restructurations pour un développement durable de la filière, et (iii) la promotion de la coopération régionale.

3.1. Amélioration de la compétitivité

L'amélioration de la compétitivité du coton passe nécessairement par la réalisation de nouveaux gains de productivité, l'adoption de mesures de compression des coûts de revient de la fibre et des efforts visant la rentabilité de la culture du coton à l'échelon de l'exploitation agricole.

3.1.1. Accroître les gains de productivité

La réalisation de gains de productivité sera adossée à une politique active de promotion des activités de recherche développement en veillant à la prise en charge à la fois des préoccupations immédiates et en gardant une perspective à long terme. Il s'agit en particulier de :

- la sélection de variétés améliorant les rendements;
- l'adaptation permanente des paquets technologiques;
- un système de conseil agricole qui réponde aux besoins clairement identifiés des producteurs et l'implication des organisations de producteurs dans les systèmes d'encadrement;
- un contrôle efficace par les services publics de l'Etat de la qualité des intrants agricoles et des risques éventuels sur le capital naturel collectif (sol, eau, forêt, etc.)

3.1.2. Réduire davantage les coûts de revient de la fibre

L'examen de la structure du prix de revient moyen de la fibre dans les pays AOC montre que sa réduction passera nécessairement par l'amélioration du taux d'utilisation des capacités d'égrenage et la modernisation des unités industrielles. Ces mesures auraient pour incidence une baisse des charges de structure sur le prix de revient et la réalisation des gains de rendement fibre.

La réalisation de cet objectif requiert au préalable :

- l'élimination des surcoûts par une maîtrise des charges de fonctionnement des frais d'approche et transaction qui excluent tout coût non directement lié à la filière coton, en particulier les coûts missions de service public
- la maximisation de la production de coton-graine par rapport à l'outil industriel et une meilleure valorisation des sous-produits du coton;
- la mise en place de mécanismes de financement adéquats pour la modernisation des unités industrielles.

⁴ Le Mali reprend sa position de leader en réalisant une augmentation d'environ 138% de sa production entre 2001/2002 et la campagne dernière.

Cette mise en adéquation entre production et capacités d'égrenage nécessitera une concertation rapprochée entre producteurs et industriels et un système de régulation que les acteurs de la filière devront définir conjointement.

En outre, il sera nécessaire de pouvoir accéder aux résultats de la recherche variétale et au progrès technologique pour mieux répondre aux besoins des consommateurs.

3.1.3. Promouvoir à terme un label coton africain

Une meilleure valorisation de la fibre suppose la mise en marché d'un coton de qualité qui répond aux normes internationales (commerciale et technologique) sous un label certifié. La promotion de ce label reposera sur l'instauration d'une approche qualité qui concernera toutes les fonctions et tous les maillons de la chaîne de production. L'objectif de qualité totale suppose un effort global d'amont en aval : au niveau des intrants, du traitement au champ et à l'usine, du conditionnement et du transport. Cette exigence appelle un système de coordination étroit, des responsabilités clairement identifiées et un système d'information transparent.

La qualité du coton "bio" constitue une niche qui permet une meilleure valorisation avec un prix supérieur de 20 à 40 F/kg au prix de la fibre classique. Ce créneau présente un potentiel pour les pays de l'AOC d'autant que le niveau de rendement actuellement autour de 600 kg/ha pourrait progresser jusqu'à hauteur de 800 kg/ha. Il importera donc d'obtenir à terme la certification "bio" grâce à l'adoption de protocoles normalisés de culture et de mise en marché.

3.2. Assurer la durabilité de la filière

La durabilité des filières africaines nécessite avant tout une organisation compatible aux contraintes de l'environnement et capable de s'adapter aux évolutions du contexte par le biais d'un système de régulation impliquant les principaux acteurs sur une base professionnelle.

3.2.1. Assurer aux producteurs une juste rémunération

Une composante décisive de la politique cotonnière des pays AOC sera d'assurer aux producteurs une juste part de rémunération dans les revenus de la filière.

Les mécanismes de fixation des prix du coton graine ont été réformés pour davantage tenir compte des signaux du marché mondial de la fibre. Toutefois, ces systèmes présentent encore des imperfections:

- les organisations des producteurs ne sont pas suffisamment outillées pour peser véritablement sur les décisions imposées dans la plupart des cas par les sociétés cotonnières et/ou l'Etat;
- les bases de détermination des prélèvements pour la constitution de fonds de stabilisation pourraient être fondées sur les quantités de coton égrenées et non sur les coûts d'exploitation des sociétés cotonnières;
- la révision des prix de production devrait refléter à la fois les signaux du marché et les niveaux des réserves des fonds de stabilisation pour éviter un épuisement précoce des ressources.

Le système de vente aux enchères du coton graine et le principe de différenciation du prix d'achat en fonction des zones géographiques et des tendances du marché mondial, en cours d'expérimentation dans certains pays, doivent encore être évalués.

Quelque soit le système de prix adopté, il importe d'étudier la faisabilité de mécanismes appropriés de couverture du risque de volatilité. En d'autres termes, il faudrait introduire progressivement et prudemment sur le marché du coton graine des instruments de couverture (système d'assurance, etc.). Par exemple, la possibilité de contrats à terme payés partiellement au comptant entre égreneurs et producteurs avec un minimum de variation (4% à 6%, par exemple) jetterait les bases d'une agriculture contractuelle dans le secteur cotonnier AOC. Il s'agit de la possibilité d'introduire dans le secteur du coton de systèmes de préfinancement ou d'avances sur récolte.

Dans tous les cas, il sera nécessaire d'encourager et d'aider à la mise en place d'institutions interprofessionnelles autonomes pour garantir la transparence du marché par la fourniture d'informations, la formation et la maîtrise des instruments de gestion des risques associés aux prix. (Cf. Annexe: Mécanismes alternatifs de compensation des chutes de prix ou de stabilisation des prix, Catherine Bonjean, CNRS)

3.2.2. Maximiser la valeur ajoutée locale du coton

Une valorisation plus complète du coton au niveau local aurait le double avantage de maximiser la valeur ajoutée locale, avec un impact sur l'industrialisation du pays, l'emploi, les recettes fiscales, la balance commerciale et les revenus des producteurs, et de moins exposer le coton africain aux fluctuations des cours de la fibre et surtout aux facteurs de perversion des règles du marché. Cette recherche de valeur ajoutée maximale passe, d'une part, par l'amélioration des rendements en fibre et d'autre part par l'optimisation de l'exploitation de la graine de coton (production d'huile de coton et fabrication d'aliments de bétail, riches en protéines, à base de tourteaux de coton) et par la promotion de la filière textile.

3.2.3. Protéger et préserver l'environnement

Le développement de la culture du coton représente des risques sur l'équilibre des sols et la préservation du capital naturel. L'expansion des superficies, la réduction des périodes de jachère, la substitution du coton aux cultures vivrières, la mise en culture des terres en friche, l'introduction de produits phytosanitaires de mauvaise qualité, accroissent les risques sur l'environnement. Pour les produits phytosanitaires, il est recommandé aux pays de définir des procédures rigoureuses d'homologation des insecticides, et des règles strictes de contrôle de qualité.

3.2.4. Organiser efficacement les filières coton

L'organisation efficace de la filière doit viser des objectifs liés à la compétitivité et à la durabilité par la mise en avant d'une capacité d'anticipation et de réponse aux évolutions du marché et aux conditions agro-climatiques. La problématique de l'organisation des filières ne se situe pas entre libéralisation intégrale et maintien de sociétés cotonnières parapubliques en situation de monopole. La libéralisation n'est pas exclusive de l'intégration. L'efficacité signifie l'exploitation des synergies et des économies d'échelle. La construction de filières économiquement viables qui optimisent les ressources et régulent les activités à différents stades n'est pas mécaniquement liée à l'interventionnisme étatique et au maintien d'un monopole.

Une organisation efficace de la filière pourrait reposer, notamment, sur:

- La mise en place d'interprofessions viables;
- L'accroissement du rôle des producteurs dans les activités de développement de la filière;

- La mise en place de mécanismes de fixation des prix aux producteurs adéquats gérés par les interprofessions;
- La fluidification de l'information;
- L'investissement dans la modernisation de production et de la transformation des produits agricoles;

3.3. Promouvoir la coopération régionale

L'exigence d'une coopération régionale se fonde avant tout sur la nécessité de minimiser le risque national. En effet, l'ouverture des marchés et la globalisation des économies commandent une approche élargie des espaces de développement. La libre circulation des biens et des personnes et l'adoption de politiques économiques (industrie et agriculture) concertées traduisent la volonté politique des Etats membres de l'AOC d'intégrer leurs économies à travers les organisations régionales (CEDEAO, CEMAC, UEMOA). Ainsi, le symposium organisé par la CMA/AOC en juin 2000 recommandait de favoriser l'intégration des filières coton au niveau régional sur la base du principe des avantages comparatifs. Dans le domaine du coton, l'intégration régionale pourrait concerner des fonctions telles que la recherche "coton-fibre", l'égrenage, la production de semences, engrais et insecticides, la filature et la teinture, la transformation des produits, etc..

3.3.1. Marché régional de coton graine

De fait, les producteurs dans les zones limitrophes de pays cotonniers AOC échangent leur production. C'est le cas entre le Sénégal et la Gambie, c'est aussi le cas entre le Tchad et le Cameroun et entre ce pays et le Nigeria. Certes le contournement du crédit explique ces mouvements de stock mais au-delà, il traduit l'existence de bassin naturel de production. L'intégration économique devrait se fonder sur ces réalités pour les formaliser et les amplifier plutôt que de les combattre. L'objectif recherché doit être la libre circulation du coton-graine dans l'espace régional vers l'usine la plus proche et dont l'offre est la plus intéressante. Cette orientation présuppose l'édification d'un marché régional du coton graine et la résolution du problème de récupération du crédit intrants.

3.3.2. Valorisation régionale du coton

Les pays de l'AOC exportent l'essentiel de leur production de coton fibre et importent par contre la plus grande partie de leur consommation de produits textiles. Sur 300 millions de mètres de pagne vendus dans l'UEMOA, moins de 35% sont imprimés dans la région. Le marché potentiel du textile pour la région est estimé par l'OCDE à 500 milliards de F CFA. Sur la base des avantages comparatifs par pays ou zone, la filière textile régionale peut devenir une priorité en matière d'investissement en vue de répondre à la demande intérieure, contribuer à l'émergence d'un marché commun régional et conquérir les marchés extérieurs par des produits de qualité.

L'objectif visant une meilleure valorisation du coton devra s'appuyer sur les complémentarités sous-régionales et favoriser des structures de production, de transformation et d'échanges. Les possibilités de transformation du coton devront non seulement porter sur le textile (filature, teinture, confection) mais aussi sur d'autres activités intégrées ou connexes comme la production de pâte à papier à base de tiges de coton⁵, les industries d'engrais et de fabrication de semences, y compris les emballages textiles.

L'exploitation en commun des opportunités offertes par les USA dans le cadre de l'AGOA ouvre des perspectives de partenariat international dans le domaine de l'industrie textile.

⁵ Des études sont en cours pour l'implantation d'une unité en Côte d'Ivoire.

3.3.3. Mettre en œuvre des projets communs

Dans le cadre du développement de l'espace régional, les points suivants pourraient faire l'objet d'initiatives communes.

(i) Un système régional d'information et de recherche & développement

Les filières cotonnières africaines sont confrontées aux mêmes problèmes mais il serait difficile de les gérer individuellement. Chaque pays producteur de l'AOC gère sa filière avec ses propres institutions de recherche, son système de vulgarisation et d'information. La gestion efficace de ses problèmes demande des actions de concertation, d'échanges d'expériences et d'informations sur tous les aspects de la filière en particulier sur la recherche & développement.

Un Centre d'Excellence sur le coton pourrait être créé pour assurer la promotion des nouvelles technologies à l'échelle régionale et leur diffusion dans tous les pays, au développement de programmes de coopération avec des institutions internationales, et la coordination des actions de formation et de recherche-développement sur les contraintes agro-climatiques (parasites, irrigation, etc.).

(ii) Un système d'approvisionnement commun et une logistique partagée

Les possibilités d'approvisionnement commun en intrants agricoles, en pièces de rechange et en équipement industriel donneraient une grande capacité de négociation et une concurrence plus ouverte entre fournisseurs internationaux.

Les infrastructures portuaires, routières et aéroportuaires pourraient davantage être optimisées par l'implantation d'un équipement approprié pour le traitement et la manutention du coton. La coopération dans le domaine du transport ferroviaire et des infrastructures de stockage s'est déjà établie entre le Sénégal et le Mali, entre le Burkina et la Côte d'Ivoire, et entre le Cameroun, le Tchad et la Centrafrique.

(iii) Une capacité d'égrenage régionalisée

Dans une approche nationale, les productions locales alimentent exclusivement les usines d'égrenage du pays, parfois, au prix d'importants frais de transport. Une intégration plus poussée dans une perspective régionale devrait permettre d'alléger le prix de revient par des économies d'échelle.

(iv) Des actions concertées sur le marché mondial

Les pays africains ont la particularité d'exporter près de 95% de leur production, alors que la moyenne des exportations pour les grands pays producteurs n'est que de 30%. Aussi les pays africains sont-ils plus sensibles que les autres pays aux fluctuations des cours mondiaux. Par ailleurs, les subventions pratiquées par les pays de l'OCDE contribuent à la chute des cours mondiaux et au déséquilibre des filières coton en Afrique.

La loi agricole « Farm bill », portant sur un montant de 173 milliards de \$ US de subvention à l'agriculture, augmente de 60% le précédent budget de subvention. Ce niveau de subvention aura pour conséquence d'inciter les bénéficiaires à augmenter leurs productions, entraînant une baisse des cours du coton.

Cette situation qui est en contradiction avec les règles de l'OMC, est dénoncée par l'opinion internationale et les organisations de la société. Les organisations de producteurs du Burkina Faso, du Mali et de la Côte d'Ivoire ont pris l'initiative de lancer un appel à travers le monde

qui demande "solennellement aux USA et à l'UE de supprimer leurs subventions aux producteurs de coton". Le combat contre les politiques des USA et de l'Europe (mécanismes de la politique agricole commune (PAC) constitue un enjeu capital pour les pays en développement.

Il serait nécessaire de mettre en place une coalition des pays producteurs AOC pour défendre leurs intérêts au sein des institutions chargées de la régulation du commerce international et de l'arbitrage et règlement des différends. Un plaidoyer devrait être conduit à l'échelle internationale sur l'impact des politiques de subvention agricole sur les pays africains de l'AOC et leurs populations. Les actions devront tendre également à promouvoir une bourse régionale des produits cotonniers en Afrique.

RECOMMANDATIONS

Les recommandations ci-dessous s'inscrivent dans la dynamique des réformes des filières cotonnières africaines. Elles visent l'augmentation des revenus des producteurs, l'amélioration durable de la compétitivité des filières, dans un contexte de libre concurrence et dans le cadre de l'intégration régionale. A cet effet, il est recommandé de :

1. Promouvoir la production et la productivité du coton en préservant l'équilibre écologique

- Améliorer le système de transmission aux producteurs du niveau de prix mondial grâce à :
 - la mise en place d'un système de fixation des prix au producteur sur une base contractuelle et concurrentielle,
 - l'introduction dans la gestion des contrats commerciaux locaux portant sur le coton graine d'instruments de couverture des risques,
 - l'indexation du prix au producteur sur les cours mondiaux,
 - la commercialisation de la fibre au meilleur prix sur la base d'un système de vente concurrentiel, y compris sur le marché intérieur.
- Créer les conditions d'amélioration des rendements agricoles grâce à :
 - un libre accès des producteurs aux intrants agricoles,
 - la constitution de centrales d'approvisionnement en intrants agricoles,
 - le contrôle public de la qualité des intrants distribués,
 - des facilités d'accès aux ressources technologiques de pointe comme les OGM,
 - paiement à bonne date des producteurs,
 - une amélioration de l'accès au crédit via l'institution d'avances sur récoltes,
 - une meilleure vulgarisation des techniques agricoles.

2. Mettre en œuvre des projets régionaux à caractère intégrateur

- Renforcer les capacités techniques et technologiques des acteurs grâce à :
 - création d'un Centre d'Excellence technologique pour la formation et l'innovation dans le domaine du coton et du textile et pour le développement de l'information technique, technologique et commercial (outil d'aide à la décision des acteurs de la filière);
 - L'appui au renforcement des capacités des organisations de producteurs,
 - la constitution d'organisations interprofessionnelles en charge de la gestion de mécanismes de régulation au sein de la filière,
 - l'organisation du financement de la modernisation des équipements.
- Promouvoir à terme un label coton africain grâce à :
 - l'établissement de normes communes de certification,
 - la mise en place d'un mécanisme de contrôle et de certification de la qualité,
 - l'adoption d'une approche qualité totale allant du champ au client.
- Mettre en place les conditions d'un marché régional de coton grâce à :
 - la libre circulation du coton graine, et des prestations de services, notamment en matière d'égrenage et de transport dans la région AOC,
 - un système intégré de contrôle, d'arbitrage et d'assurance qualité,

- une valorisation industrielle locale plus poussée du coton par la transformation textile, oléagineuse, pharmaceutique et en fabrication d'aliments de bétail,
- l'appui aux projets régionaux de partenariat et d'alliance en investissement industriel textile ou dans des activités connexes au coton,
- promotion de projets intégrateurs dans le domaine des infrastructures liées au développement du coton,

3. Engager des actions concertées pour préserver l'avenir des filières coton sur le marché mondial de la fibre

- Défendre les intérêts des filières coton africain face aux manquements aux règles de la libre concurrence par certains pays, notamment les USA, l'Europe, la Chine, l'Australie, etc. qui accordent d'énormes subventions à leur agriculteurs, provoquant de la sorte une chute des cours mondiaux de la fibre,
- Conduire un plaidoyer à l'échelle internationale sur l'impact des politiques de subvention agricole sur les pays africains de l'AOC et leurs populations,
- Appuyer et amplifier l'appel lancé par les producteurs de la région AOC en vue d'obtenir l'arrêt des subventions agricoles,
- Initier des actions pour obtenir des instances de l'OMC le respect immédiat par les pays concernés de leurs engagements internationaux,
- Approfondir et élargir la concertation et les échanges d'expériences entre pays AOC en vue de mieux harmoniser les politiques de réforme des filières coton et les actions pour leur défense au niveau des instances internationales chargées de la libre concurrence.

Dans le but de mener efficacement ces actions, la CMA/AOC pourrait servir de plate-forme technique pour appuyer la mise en œuvre des actions arrêtées, en collaboration avec les différentes organisations sous-régionales (UEMOA, CEDEAO, CEMAC..) et continentale (le NEPAD), les organisations des producteurs, de la société civile et les autres partenaires internationaux.

ANNEXES

Annexe 1: Evolution des principaux indicateurs de production

Indicateurs de production 1995/96 – 2001/02							
Surfaces (ha)							
	95/96	96/97	97/98	98/99	99/00	00/01	01/02
Bénin	282 000	383 000	380 000	380 000	370 100	335 500	330 000
Burkina Faso	160 000	200 000	295 200	355 000	242 400	260 000	355 900
Côte d'Ivoire	204 000	211 000	244 000	271 400	291 500	248 500	285 000
Mali	336 000	420 000	497 000	504 430	482 300	226 900	516 300
Sénégal	35 000	52 000	55 800	48 400	17 700	22 300	32 480
Togo	96 400	108 000	137 000	165 700	153 700	134 600	150 000
RCA	50 600	58 200	64 000	55 000	46 300	39 100	48 170
Cameroun	159 000	191 000	172 000	172 520	174 700	198 500	210 400
Tchad	208 000	285 000	400 000	300 000	300 000	246 600	311 700
Sous-total	1 531 000	1 908 200	2 245 000	2 252 450	2 078 700	1 712 000	2 239 950
Coton-graine (t)							
	95/96	96/97	97/98	98/99	99/00	00/01	01/02 (provisaires)
Bénin	347 077	347 729	358 779	334 789	362 440	336 685	390 000
Burkina Faso	151 258	214 222	338 132	284 458	254 082	275 845	377 000
Côte d'Ivoire	217 260	265 006	337 072	360 810	395 000	287 000	370 000
Mali	404 326	452 591	522 633	518 416	460 320	242 298	576 628
Sénégal	31 327	38 359	38 446	11 628	14 616	22 265	35 736
Togo	103 850	146 271	170 000	187 000	139 900	108 778	168 224
RCA	32 100	42 410	47 000	39 050	21 316	20 401	33 000
Cameroun	195 214	218 322	181 562	193 950	192 420	230 900	240 000
Tchad	157 476	212 372	261 291	163 059	180 000	143 031	183 000
Sous-total	1 639 888	1 937 282	2 254 915	2 093 159	2 020 094	1 667 203	2 373 588
Fibre (t)							
	95/96	96/97	97/98	98/99	99/00	00/01	01/02 (provisaires)
Bénin	141 495	143 427	150 047	137 968	152 250	142 000	163 800
Burkina Faso	64 000	90 224	140 361	118 967	109 017	116 354	157 800
Côte d'Ivoire	96 366	114 059	146 884	156 533	171 430	124 500	155 400
Mali	169 313	189 604	217 681	217 152	196 751	101 893	241 344
Sénégal	13 248	16 190	16 223	4 811	6 720	9 574	15 309
Togo	42 922	60 534	70 000	76 723	55 390	44 126	68 240
RCA	13 835	18 024	19 787	16 440	9 038	8 568	13 926
Cameroun	78 613	90 018	73 065	79 000	78 371	96 000	100 800
Tchad	61 808	85 775	103 236	66 084	73 800	58 076	74 305
Sous-total	681 600	807 855	937 284	873 678	852 767	701 091	990 924
Rendement coton-graine (kg/ha)							
	95/96	96/97	97/98	98/99	99/00	00/01	01/02 (provisaires)
Bénin	1 231	908	944	881	979	1 004	1 182
Burkina Faso	945	1 071	1 145	801	1 048	1 061	1 059
Côte d'Ivoire	1 065	1 256	1 381	1 329	1 355	1 155	1 298
Mali	1 203	1 078	1 052	1 028	954	1 068	1 117
Sénégal	895	738	689	240	826	998	1 100
Togo	1 077	1 354	1 241	1 129	910	808	1 121
RCA	634	729	734	710	460	522	685
Cameroun	1 228	1 143	1 056	1 124	1 101	1 163	1 141
Tchad	757	745	653	544	600	580	587
Sous-total	1 071	1 015	1 004	929	972	974	1 060
Rendement égrenage (kg/ha)							
	95/96	96/97	97/98	98/99	99/00	00/01	01/02 (provisaires)

Indicateurs de production 1995/96 – 2001/02							
Bénin	40,8%	41,2%	41,8%	41,2%	42,0%	42,2%	42,0%
Burkina Faso	42,3%	42,1%	41,5%	41,8%	42,9%	42,2%	41,9%
Côte d'Ivoire	44,4%	43,0%	43,6%	43,4%	43,4%	43,4%	42,0%
Mali	41,9%	41,9%	41,7%	41,9%	42,7%	42,1%	41,9%
Sénégal	42,3%	42,2%	42,2%	41,4%	38,0%	43,0%	42,8%
Togo	41,3%	41,4%	41,2%	41,0%	39,6%	40,6%	40,6%
RCA	43,1%	42,5%	42,1%	42,1%	42,4%	42,2%	42,2%
Cameroun	40,3%	41,2%	40,2%	40,7%	40,7%	41,6%	42,0%
Tchad	39,2%	40,4%	39,5%	40,5%	41,0%	40,6%	40,6%
Sous-total	41,6%	41,7%	41,6%	41,7%	42,2%	42,1%	41,7%
Récapitulation et sous totaux							
	95/96	96/97	97/98	98/99	99/00	00/01	01/02 (provisoires)
Surface	1 531 000	1 908 200	2 245 000	2 252 450	2 078 700	1 712 000	2 239 950
Coton-graine	1 639 888	1 937 282	2 254 915	2 093 159	2 020 094	1 667 203	2 373 588
Fibre	681 600	807 855	937 284	873 678	852 767	701 091	990 924
Rdt cg	1 071	1 015	1 004	929	972	974	1 060
Rdt égrenage	41,6%	41,7%	41,6%	41,7%	42,2%	42,1%	41,7%

Source Dagrís : mai 2002

Annexe 2

Mécanismes alternatifs de compensation des chutes de prix ou de stabilisation des prix au producteur.

	Contrat de culture	Assurance prix volontaire	Prix plancher	Prix stabilisé
Structure du Marché intérieur	Concurrentiel à l'achat	Concurrentiel ou monopolistique	Concurrentiel ou monopolistique	Mieux adapté à un marché monopolistique et aux prix pan-territoriaux
Prix de référence	Fixé dans le contrat ou le prix « spot »	Prix d'exercice inférieur au prix mondial tendanciel corrigé des coûts de commercialisation, transformation etc.	Prix d'exercice inférieur au prix mondial tendanciel corrigé des coûts de commercialisation, transformation etc.	Prix mondial tendanciel corrigé des coûts de commercialisation, transformation etc.
Stabilisation des prix au producteur	Stabilisation intra-annuelle des prix ; instabilité pluri-annuelle	Instabilité intra et pluri-annuelle des prix ; compensation des chutes exceptionnelles de revenu	Instabilité intra et pluri-annuelle des prix avec prix minimum garanti	Stabilisation intra et pluri-annuelle des prix
Production couverte par le mécanisme	Au choix dans la limite de la production espérée ; fixée par contrat	Au choix dans la limite de la production espérée ; fixée par contrat	Production totale	Production totale
Gestion du risque	Acheteurs et producteurs	Caisse d'assurance	Fonds de soutien	Fonds de stabilisation
Coût pour le producteur	Prime de risque ¹ variable selon le contrat choisi	Prime d'assurance variable selon la quantité assurée	Prélèvement obligatoire à l'exportation	Prime de risque ¹
Gestion de l'instabilité	Instabilité des revenus paysans, risque de dutch disease	Instabilité des revenus paysans, risque de dutch disease	Instabilité des revenus paysans, risque de dutch disease	Stabilité des revenus paysans, gestion contractuelle cyclique des fonds de stabilisation
Comptabilité avec les mécanismes internationaux de compression des chutes de recettes d'exportation	Non	Oui	Oui	oui
Limites	Coûts de gestion élevés ; respect des contrats et de la concurrence	Coûts de gestion élevés (multiplicité des contrats, corrélation des risques)	Définition du prix plancher ; indépendance du fonds de soutien	Définition du prix stabilisé ; indépendance du fonds de stabilisation ; gestion saine des

¹ la prime de risque se traduit par une diminution du prix au producteur.

			fonds instables
--	--	--	-----------------

Réformes et évolution institutionnelle par pays

L'état des réformes est variable d'un pays à l'autre en AOC et il est probable que les évolutions ultérieures soient différentes en fonction des enjeux économiques et sociaux et du rôle spécifiques des acteurs.

Pays	Etat des réformes	Contraintes
Mali	<p>Modèle de filière intégrée avec un opérateur semi-public engagé dans un processus de réforme</p> <p>Désengagement progressif de l'Etat des activités productives et de commercialisation depuis 1994 avec un mécanisme de rémunération et de stabilisation de la filière gérée par la CMDT et les OPs</p> <p>Fixation du prix au producteur : base coûts producteurs coûts CMDT évaluée par arbitrage extérieur</p> <p>Diversification des agents de vente (98% par la COPACO en 95/96 et 96% en 96/97) par l'implication de négociants dans le système de vente export ;</p> <p>Activités transférées selon le cas aux producteurs (gestion approvisionnement intrants) aux collectivités locales (développement local : santé éducation), au secteur privé (transport prime et secondaire) ;</p> <p>Le système coton géré par CMDT : collecte et égrenage coton, vente marchés mondiaux,</p> <p>Participation plus marquée des producteur à la gestion des filières</p> <p>Libéralisation des secteurs coton et oléagineux (graines de coton, huilerie, transport)</p>	<p>. Poids des déficits de la soc cotonnière</p> <p>. défiance des producteurs</p> <p>. Perturbation du Méca flexible détermination du prix producteur.</p>

Pays	Etat des réformes	Contraintes
Côte d'Ivoire	<p>Cession de 6 des 10 usines d'égrenage à des investisseurs privés Les actifs de 2 des 3 lots de la CIDT ont été cédés à deux opérateurs (Société ivoire coton dans le Nd Ouest) et la Cie Cotonnière Ivoirienne LCCI(Nd Est). Achat coton graine assuré par la CIDT pour le compte des égreneurs privés Filière libéralisée fondée sur des accords interprofessionnels Instance de régulation : comité tripartite Etat-Egreneurs-Producteurs Encadrement assuré par l'ANADER société anonyme à participation majoritaire de l'Etat créée en 1993, sous-traitance encadrement avec l'OPA coton dans les zones marginales.</p> <p>Dans les zones de grande production les égreneurs apportent l'appui technique pour l'élaboration du plan de campagne, l'approvisionnement en intrants, la commercialisation du coton graine</p> <p>Volonté des OPA de prendre en charge toute l'activité d'appui conseil aux producteurs géré actuellement pas les sociétés d'égrenage. Politique de désengagement des secteurs productifs, de l'Etat en deux phases ;</p> <p>-La création par décret (1998) d'un comité tripartite (Etat/engreneurs/Producteurs) chargé de la régulation de la filière pendant la période de transition -maintien à la CIDT résiduelle avec l'exclusivité des missions d'encadrement de distribution d'intrants, d'achat de coton graine-approvisionnement en coton graine par la CIDT résiduelle des 2 autres sociétés d'égrenage sur la base d'une clé de répartition de la production et des coûts supportés par la CIDT. Le Comité tripartite avait pour missions -d'assurer le suivi de la libéralisation de la filière en organisant et en fixant les conditions financières de l'achat de coton graine aux producteurs, et en approuvant les conditions et modalités de l'assistance aux producteurs de coton graine en matière d'encadrement -de préparer la mise en place effective de l'organisation interprofessionnelle de la filière qui sera habilitée à traiter de l'ensemble des questions relevant de la filière coton, et à définir les réglés minimum à respecter en matière d'égrenage du coton et d'encadrement des producteurs de coton graine</p>	<p>- Incompatibilité entre le système de vente aux enchères avec le système de crédit agricole actuel - Délai de paiement producteurs plus long 2 / 3 mois -Difficultés financement intrants par les banques du fait des impayés sur crédit par les Ops -Surcapacité des usines d'égrenage - Mécanisme de fixation du prix d'achat au producteur opérationnel.</p>
Cameroun	<p>Maintien d'une filière intégrée sous la coordination d'un opérateur parapublic, (70% du capital par l'Etat et DAGRIS (30%) Le modèle fortement intégré jusqu'à l'exploitation des sous-produits s'appuie sur le développement de la production et le renforcement des OPs La société cotonnière (SODECOTON) assure toutes les opérations et de plus en partenariat avec les groupements des producteurs agricoles (GPA)</p>	<p>Fardeau de la dette et importance des arriérés sur les crédits bancaires Rapport entre le programme national de vulgarisation (PNVI) et la filière coton Controverses juridiques sur le schéma institutionnel à adopter</p>

Pays	Etat des réformes	Contraintes
Bénin	<p>Cadre institutionnel:</p> <p>Abandon du système centralisé et ouverture de la filière intrant et égrenage aux opérateurs privés</p> <p>Egrenage Agrément de 8 nouvelles unités d'égrenage accordées à des privés qui viennent s'ajouter aux 10 usines de la SONAPRA</p> <p>Intrants: Libéralisation des intrants avec l'entrée en jeu des privés (GPDIA) et l'implication des producteurs (CAGIA) dans les appels d'offres</p> <p>Mise en place d'une centrale de sécurisation des paiements et du recouvrement (CSPR) en charge du paiement du coton graine aux producteurs et du recouvrement du crédit intrant pour le compte des distributeurs d'intrants et de leurs banques. Encadrement</p> <p>Désengagement des CARDER de l'encadrement Fin du monopole d'achat coton graine, commercialisation assurée par l'Association interprofessionnelle du coton (AIC), à travers un GIE dénommé Centrale de sécurisation et de recouvrement (CSPR), instrument de régulation entre égreneurs et producteurs</p>	<p>Difficultés et dysfonctionnement des appareils dans le système de distribution du crédit intrants</p> <p>Retard de paiement aux producteurs</p> <p>Respect des règles de fixation des prix d'achat cg et des intrants</p>
Burkina Faso	<p>Continuité du système de filière intégrée et entre des producteurs dans le capital</p> <p>Rétrocession par l'Etat de 30% du capital à l'union nationale des producteurs de coton du B-F(UNPCB)</p> <p>Des Organismes de développement (groupement villageois et Centres régionaux de pol. agric (C.r.p.a.) chargés de la collecte et de la distribution des intrants et</p> <p>Réforme tend vers le partenariat axé sur le mécanisme interprofessionnel, place accordée aux producteurs dans le comité de gestion de la filière et participation à hauteur de 30% du capital.</p>	
Sénégal	<p>Maintien d'une filière intégrée coordonnée verticalement par la société cotonnière</p> <p>Processus initié depuis 1999 visant à faire participer les producteurs (FNPC) dans le capital à hauteur de 30%, le personnel 10% les privés 27,5% l'Etat passe de 77,5% à 30% mais processus encore inachevé</p> <p>Transfert du crédit intrants à l'organisation des producteurs mais avec l'interface de la société cotonnière</p>	<p>Solvabilité des producteurs racheter la quote-part qui leur est offerte</p> <p>Prix politique d'achat décroissant des cours dans le but de poursuivre la relance de la production encore</p>

Pays	Etat des réformes	Contraintes
Tchad	Filière intégrée et vente directe sur la marché international de la fibre Vulgarisation agricole assurée par des ONGS et l'Office de Développement rural (ODR)	Importance des déficits de société cotonnière (Cotontchad)

BIBLIOGRAPHIE

- Symposium sur l'avenir du coton en Afrique de l'Ouest CMA/AOC, Rapport principal, Ouagadougou, Juin 2000.
- Note de synthèse sur l'état de la filière cotonnière au Bénin, étude de cas CMA/AOC, Mai 2002.
- Note de synthèse sur l'état des lieux des réformes de la filière coton au Cameroun, Mai 2002.
- Résumé des principales mesures de réforme de la filière coton au Bénin, Ministère de l'Agriculture, Mai 2002.

- Stabilisation des prix au producteur : Justification et mécanisme alternatifs. CA. Bonjeau, CNRS.
- Impact de la dévaluation du F.CFA sur les filières cotons, cas du Sénégal, PTSow/Fall, CILSS, 1998.
- Production cotonnière et condition e vie en milieu rural Ouest africaine, OXAFAM/Etude 2001.
- Atelier national sur la libéralisation de la filière coton, Rapport général, Côte d'Ivoire, Janvier 2002.
- Politiques cotonnières en Afrique Francophone, Notes techniques Washington / Dakar, Juin 1998.
- La filière coton au sein de l'UEMOA, BOAD, Mars 2002.
- Filière coton, Institut du Sahel, Novembre 1998.
- Marché international et secteur cotonnier africain, UEMOA, Novembre 2001.
- Diagnostic des difficultés et potentialités de la filière coton, UEMOA/OPICT, Mars 2002.
- Synthèse des réformes de la filière coton en Côte d'Ivoire, Kouadio Kouadio, Mai 2002.
- Filière coton du Mali, Situation actuelle et perspective dans le contexte des réformes, Mars 2002.
- Note de synthèse sur l'état des réformes de la filière coton au Bénin, CMA/AOC, Mai 2002.

- Compétitivité du coton africain, F.Bérout, DAGRIS, 2002
- Le coton et l'Environnement, F.Bérout, CFDT, 19998

